



Les polices Environnement de AIG sont gérées par des professionnels spécialisés en gestion et en droit de l'environnement.

## Expertise et expérience

A mesure que l'industrie se développe, la complexité des activités et des rejets devient de plus en plus importante. Certains polluants peuvent au fil du temps s'infiltrer profondément dans les sols et être à l'origine d'une pollution graduelle se développant à retardement. Le service gestion des sinistres de AIG, à travers son réseau d'experts et de spécialistes, agit rapidement pour aider à limiter les conséquences d'une pollution, à en identifier la source et à déterminer l'étendue probable des dommages immédiatement après l'incident. Les actions menées peuvent impliquer une caractérisation des polluants par prélèvement, une modélisation de leur migration, une évaluation des risques associés pour les tiers et les riverains, ainsi que l'étude de l'atténuation de la pollution par les phénomènes de dégradation naturelle, ou le suivi des éventuelles actions de dépollution des sites.

S'appuyant sur plus de 25 ans d'expérience en Amérique du Nord et 10 ans en Europe, notre équipe en charge de la souscription et de la gestion des sinistres environnementaux possède l'expertise et l'autorité requise pour prendre rapidement des décisions motivées. Au cas où un contentieux judiciaire demanderait l'intervention de juristes spécialisés, AIG s'appuie sur un réseau d'avocats reconnus en droit de l'environnement.

## Sécurité Financière

Le développement des sinistres de responsabilité, surtout en matière environnementale, nécessite pour les clients de pouvoir se reposer sur une protection fiable et durable. En choisissant une police d'assurance AIG, nos clients sont assurés qu'ils sont bien protégés.

## Réseau international de AIG

En sus de notre présence locale et de notre expertise technique, nous sommes également en mesure de bénéficier de l'expertise acquise par le vaste réseau international de AIG. Notre réseau est en effet représenté par des bureaux de gestion des sinistres répartis dans 80 pays et juridictions, travaillant dans la langue locale.

## Contacts

Pour plus de renseignements prenez contact avec le service de gestion des sinistres de AIG.

### **Diana SOUSOU**

Spécialiste Sinistres Environnement  
Responsabilité civile / Risques Spéciaux  
diana.sousou@aig.com  
Tel : + 33 (0)1 49 02 41 58

### **POUR TOUTE CORRESPONDANCE**

AIG  
Tour CBX  
1 passerelle des reflets  
92400 Courbevoie